

## **AVIS DE PUBLICATION Marché de Services**

**Mode de passation du marché :** Procédure adaptée de type ouvert avec négociations, conformément aux dispositions du décret n°2005-1742 du 30/12/2005 pris en application de l'ordonnance n°2005-649 u 06/06/2005 – Article 10.

**AVIS DE MARCHÉ** SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE MARYSE BASTIE, 4 place René Fonck, 37 000 TOURS.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :  
SEM Maryse Bastié, 4 place René Fonck, 3700 TOURS. Tél. : 02 47 77 50 60.

E-mail : [alain.mussard@marysebastie.fr](mailto:alain.mussard@marysebastie.fr). Fax : 02 47 77 50 69

Principale Activité : Logement collectif

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**  
SEM Maryse Bastié, 4 place René Fonck, 37000 TOURS.

### **OBJET DU MARCHÉ**

Marché d'exploitation des installations collectives de chauffage pour la Bondonnière 37000 TOURS

Catégorie de Services : 1

Lieu principal de livraison : 14 et 16 rue de la Bondonnière, 3 rue de Lorraine 37000 TOURS

### **Description succincte du marché :**

Le présent marché a pour objet l'exploitation, la maintenance des installations thermiques pour le chauffage des 63 logements de la résidence Bondonnière.

Division en lots : Non.

Des variantes seront prises en considération : Non.

### **Quantité ou étendue du marché**

La chaufferie de l'ensemble des bâtiments concernant la Résidence La Bondonnière comporte un générateur principal à condensation à combustion gaz et un générateur en cascade à combustion gaz alimentant en chauffage un ensemble de 63 logements collectifs répartis en 3 entrées d'immeuble R+4.

Le Marché est de type MTI

Marché dont le montant annuel afférent à la consommation de combustible, établi pour un hiver moyen, est corrigé en fonction des conditions climatiques de chaque hiver.

Pour les prestations P2 et P3, le marché est rémunéré à prix forfaitaires.

Options : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution : Durée en mois : 60 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

Cautionnement et garanties exigés :

### **Sans objet.**

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Délai maximum de paiement : quarante-cinq jours fin de mois suivant : l'article L. 441-6 du code de commerce

Le financement s'établit comme suit :

- 1) Les prestations et fournitures aux titres du P1 et P2 sont récupérables sur charges locatives.
- 2) Les prestations au titre du P3 sont financées sur fonds propres.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement d'entreprises, la personne publique impose un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la SEM Maryse Bastié tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non.

### **Conditions de participation**

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies.

Les pièces suivantes seront fournies par le candidat :

- Pièce N°1 : lettre de candidature (ou Formulaire DC1) ;
- Pièce N°2 : Attestation sur l'honneur (ou Formulaire DC1) : Chaque candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :
  - a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
  - b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
  - c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
  - d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché;
  - g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
  - h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
  - i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
  - j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
  - k) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts.

#### Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Pièce n°3 : Chiffre d'affaire des 3 dernières années ou formulaire DC2

Pièce n°4: Les indications si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou procédure étrangère équivalente ou formulaire DC2

Pièce n°5 : Liste des références chiffrées (préciser l'année, le détail et type de contrat avec le nom et coordonnées des clients, appuyée d'attestations de bonne exécution, potentiel de l'entreprise en personnel et matériel.

#### Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Pièce n°6: Qualifications requises: Références Qualibat 5543 ou équivalente

Pièce n°7: toute pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.

Un mémoire justificatif regroupant toutes les informations permettant d'évaluer les moyens techniques et humains de l'entreprise ainsi que son organisation (astreinte, délai d'intervention, système de gestion et de traitement des données).

Marchés réservés :

Non.

Conditions propres aux marchés de services

La prestation est réservée à une profession particulière :

Non

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

Non

**Type de procédure :**

Ouverte avec négociation

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- o P1 : 50%;
- o P2 : 15%;
- o P3 : 05%;
- o Taux horaire de travaux th 05%;
- o Valeur technique du mémoire 25%

**Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

Le dossier de consultation est à retirer à la SEM MARYSE BASTIE 4 place René Fonck 37000 TOURS; tél: 02 47 77 50 60 fax 02 47 77 50 69 horaire d'ouverture : Du Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h ou bien sur le site de la SEM MARYSE BASTIE <http://www.sem-marysebastie.fr/>

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 12 Novembre 2015 à 16h00.

Documents payants : non.

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

16 Novembre 2015 à 16h00.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Une visite des installations est obligatoire.

La date limite des visites est fixée au 9 Novembre 2015 dans les conditions précisées au dossier.

Les candidatures et les offres, sont remises sous forme papier contre récépissé ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postale. Les documents sont rédigés en Français.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir en outre les pièces prévues à l'article 18 du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005 :

Ou les imprimés Noti 1et 2 dûment complétés, datés et signés téléchargeables sur le site du Ministère des finances <http://www.minefe.gouv.fr>, rubriques " marchés publics ", " formulaires ".

Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Commerce

12 r Berthelot 37041 TOURS CEDEX 1 Tél.02 47 31 20 01

[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

**Date d'envoi du présent avis au JAL+SITE : 16 Octobre 2015.**